



Donner la jouissance a son compagnon

Par **conchita99**, le **09/03/2012 à 16:51**

Bonjour,

J'aimerais connaitre les demarches a faire

J'ai achete une maison ou je suis la seule proprietate je suis veuve d'un 1 mariage je un fils mais je refait ma vie avec un monsieur

qui m aide dans les depenses de la maison

En cas que je vienne a deceder avant lui je souhaiterai qu'il puisse continuer a rester dans la maison (bien sur a son deces la maison reviendrai a mon fils)

Mais comment faire legalement pour qu'il n'ai pas trop de frais de succession a donner (60%) ce trop pour lui qui a une petite retraite n'y a pas une autre solution

a faire devant notaire (nous ne souhaitons ni nous pacser ni nous marier)

Merçi a l'avance si vous pouvez me donner une solution a ce problème

Rm Mouret